

Délibération n° 2022/02/31

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2022/02 du jeudi 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Gymnase d'Ardes-sur-Couze (63420), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Participation au coût de remplacement par Vacances Pour Tous International du tapis de course de la salle multi-activités d'Ardes-sur-Couze

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 13 avril 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : ROUX Bernard

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 75

- Titulaires : 71

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 28

Absents excusés : 18

Votants : 103

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (76)

AIGOUY Thierry	DUBOST Philippe DUTHEIL Nathalie FANJUL José	PAGESSE Pierre PELISSIER Patrick PELLEGRINELLI Christophe
ALIZERT Nicolas PELISSIER Didier (S) ARCHIMBAUD Guy ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando FOUCAULT Marie-Françoise MAISONNEUVE Alain (S) GARNAVAULT Philippe	PETELH Sandra
BARDY André BARRAUD Bertrand BARTHOMEUF Serge BASTIEN Gérard	GILBERT Odile GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre RKINA Mohammed
BESSEYRE Fabien BESSON Jean-Louis BCEUF Nicole BOISTARD Philippe BOURG François	GUILLAUME Julien HOSMALIN Marc JAFFEUX Ophélie PAULZE Marie-Hélène (S)	ROUX Bernard RYCKEBOER Christian SABATIER Gilles
BRUN Pascale BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick LABUSSIÈRE Jean-Marc	SAUVANT Jean-Pierre BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François LAVILLE Philippe LE MARREC Laurys LEGENDRE Denis	SERRA Pierre TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre COLLET Jean-Pierre CORRE Jean-Marie	LEROY Véronique LIVET Bertrand	THERME Jacques THEVENET Emilie TINET Georges TOURLONIAS Vincent
COSTE Yves COSTON David COSTON Marie	MALORON Annie MARIANY Marie-Line MARTINS Sandra	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	MEALLET Roger-Jean MERLEN Bernard METEIGNIER Stéphane	
DENAIVES Catherine	NICOLLET Michel MOURGUE Isabelle	
DESVIGNES Jean DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (28) BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à CHALLET Vincent ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à BŒUF Nicole ; CORREIA Emmanuel à BESSEYRE Fabien ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BŒUF Nicole ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; FERRARIS Nathalie à GARNAVAULT Philippe ; GAUDRIALT Damien à COSTON David ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; HERBST Nadine à GUILLAUME Julien ; LAGARDE Maguy à COSTON David ; LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MASSARDIER Marie-Laure à SAUVANT Jean-Pierre ; MONTMORY Dominique à NICOLLET Michel ; PEREIRA-MAURIAT Christine à BRUNETTI Graziella ; PILLON Stéphane à SABATIER Gilles ; POJOLAT Marie à PETEILH Sandra ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à COSTON Marie ; SCHUMACHER Emilie à KINDT Patrick ; SUIDUREAU Carine à SERRA Pierre ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; VEZON Christophe à GUILLAUME Julien ; WALTER Christian à SERRA Pierre ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (17) ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BERNARD Jean-Paul ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; GOYON Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRADIER Laurent ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SUTY Lionel ; THALAUD François ; TRILLEAUD Eric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

La délégation de gestion conclue entre l'ex-communauté de communes Ardes Communauté et la SAS Vacances Pour Tous International (VPTI) prévoit que les espaces multi-activités sportives et aquatique soient partagés entre d'une part, les résidents du village de vacances et d'autre part, la population locale et les touristes non-résidents du centre.

L'espace multi-activités sportives comprend la salle polyvalente multi-sports et la salle de musculation, cet espace demeure sous gestion communautaire, bien que VPTI en dispose également pour ses activités de loisirs en fonction d'un planning établi.

S'agissant de la salle de musculation, API a reconduit pour 2021 et 2022 la mise à disposition au profit de l'association Ardes Multi Sports de cet équipement, dans les mêmes conditions de créneaux horaires que celles dévolues en son temps par Ardes Communauté.

VPTI a indiqué à la collectivité que le tapis de course de la salle de musculation était arrivé au terme de sa durée d'utilisation, et qu'il n'était pas réparable. Le gestionnaire du centre se propose de le remplacer dans les meilleurs délais, sous réserve d'une participation d'API à l'achat du matériel. Pour ce faire, VPTI a procédé à une consultation sur la base d'un modèle équivalent à l'ancien, acheté en 2013 par Ardes Communauté au prix de 3.550,82 € HT. La meilleure proposition reçue par VPTI pour un tapis neuf de qualité et performances similaires s'élève à 2.195,83 €.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil communautaire d'octroyer à VPTI une subvention de 50% du coût d'achat hors taxes du nouveau tapis de course, soit une aide financière de 1.097,92 €. En cas d'avis favorable, cette aide exceptionnelle sera libérée sur présentation de la facture acquittée du tapis par VPTI.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la convention de gestion du centre touristique d'Ardes-sur-Couze, conclue le 2 juillet 2013 entre la SAS V.P.T.I. et l'ex-communauté de communes Ardes Communauté ;

VU la convention de mise à disposition de la salle de musculation de l'espace multi-activités sportives du centre touristique d'Ardes-sur-Couze, conclue le 18 octobre 2021 entre API et l'association Ardes multi-sports ;

CONSIDÉRANT que l'espace aquatique et l'espace multi-activités sportives sont des équipements partagés entre résidents du centre touristique et non-résidents, sous gestion communautaire ;

ATTENDU que la SAS V.P.T.I. doit procéder rapidement au remplacement du tapis de course de la salle de musculation.

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 103

- Pour : 103

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- **D'accorder une subvention exceptionnelle de 1.097,92 € à la SAS VPTI, représentant 50% du prix d'achat d'un tapis de course neuf pour la salle de musculation du centre touristique d'Ardes-sur-Couze ;**
- **De proposer l'inscription des crédits nécessaires à la prise en charge de cette aide à la prochaine décision modificative à venir au titre l'enveloppe « sport » du budget principal.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 08/04/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11/04/2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220408-DEL_2022_02_34-DE